LIVRET D'INFORMATION

BAFA

MODE D'EMPLOI

CRIJ
Centre Régional d'Information Jeunesse
Franche-Comté

Le BAFA Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur, diplôme non professionnel délivré par les DDCSPP, permet d'exercer en accueils collectifs de mineurs, il prépare aux fonctions suivantes : participer à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif global, encadrer et animer la vie quotidienne et les activités, assurer la sécurité physique et morale des enfants et des jeunes, construire avec eux une relation individuelle ou collective de qualité et les accompagner dans la réalisation de leurs projets.

> Préparation du BAFA.....

> Les aides financières .....

> Que faire avec le BAFA .....

> Pour conclure .....

> Les organismes de formation en Franche-Comté / Utile.....

Préparation du BAFA

Conditions à remplir

Vous devez avoir 17 ans révolus au premier jour de votre première session de formation ; l'inscription est autorisée 3 mois avant d'avoir atteint cet âge minimum.
Les jeunes étrangers détenteurs d'un titre de séjour peuvent suivre la formation.

S'inscrire en formation

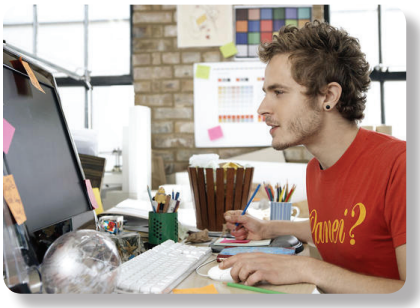

Connectez-vous sur le site internet portail www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd et suivez la procédure. Pour vous inscrire, vous devez avoir une adresse mail qui deviendra votre identifiant. Cet identifiant est définitif et ne pourra être modifié, même en cas de changement d'adresse électronique. Notez-le et conservez-le précieusement.
Après vous être préinscrit sur le site, n'oubliez pas de cliquer sur le lien contenu dans le mail qui vous aura été envoyé dans votre boîte de messagerie afin de finaliser votre inscription.
Après vous être inscrit sur www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd, contactez l'organisme de formation de votre choix afin de pouvoir suivre une session de formation.

Déroulement de la formation

La formation se déroule en trois étapes.
1. **Une session de formation générale** visant à apporter des connaissances générales sur les techniques d'animation et le fonctionnement matériel et pédagogique des accueils collectifs de mineurs. La durée de cette session est de 8 jours minimum.

2. **Un stage pratique** qui permet la mise en œuvre des acquis et l'expérimentation, d'une durée de 14 jours minimum (il est possible de faire valider une durée plus longue).

3. **Une session d'approfondissement ou de qualification** pour compléter les connaissances et la pratique sur un thème particulier ou confirmer une compétence technique sportive. La durée minimum est de 6 jours pour la session d'approfondissement et de 8 jours pour la session de qualification.

Un candidat pouvant justifier d'une expérience et d'une formation dans l'animation peut être dispensé de la session d'approfondissement, celui qui peut justifier de la possession de certains diplômes ou qualifications peut être dispensé de la session de qualification. Ces dispenses sont accordées par les DDCSPP.

La totalité de la formation doit être effectuée dans **un délai de 30 mois** maximum. Une dérogation d'un an peut être accordée à condition de justifier d'un empêchement. Les sessions de formation sont proposées essentiellement pendant les périodes de vacances scolaires. Leurs **coûts** sont variables selon les organismes ; en moyenne la formation générale en pension complète coûte 540 €, et l'approfondissement 460 €.

Délivrance du brevet

En fin de formation, vous devez impérativement transmettre à la DDCSPP du lieu de votre résidence, la photocopie recto/verso d'une pièce d'identité en cours de validité, par internet ou par courrier.

Si toutes les étapes de votre cursus sont validées favorablement votre dossier est présenté automatiquement au **jury départemental** qui délibère avant de vous déclarer "reçu-e" ; ce jury se réunit environ 2 fois par an.

Si une étape n'est pas validée favorablement, vous pouvez la refaire en vue de sa validation, à l'issue de la nouvelle étape de formation vous devez obligatoirement demander la présentation en jury de votre dossier par votre espace personnel internet ; vous pouvez aussi ne pas la refaire et demander malgré tout le passage en jury, également par votre espace personnel internet.

C'est seulement après le passage en jury que le diplôme vous est délivré et que vous êtes considéré comme **animateur-trice titulaire**, jusque-là vous serez considéré comme animateur-trice stagiaire.

Les aides financières

Afin de faciliter l'accès aux formations préparant au BAFA des aides financières peuvent être attribuées, le plus souvent sous conditions.

Les caisses d'allocations familiales
Les aides et le public concerné varient selon les CAF.

- CAF du Doubs : 150 € pour la session de formation générale ; 150 € pour la session d'approfondissement.
- CAF du Jura : 200 € pour la session de formation générale ; 200 € pour la session d'approfondissement.
- CAF de Haute-Saône : 153 € pour la session de formation générale ; 153 € pour la session d'approfondissement (montants maximum).
- CAF du Territoire de Belfort : 170 € pour la session de formation générale ; 170 € pour la session d'approfondissement.

A noter : une aide nationale pour la session d'approfondissement est versée sans condition de ressources, son montant est de 91,47 € ou de 106,71 € si la session est centrée sur la petite enfance.
Pour contacter votre CAF : www.caf.fr

La mutualité sociale agricole - MSA
La MSA peut attribuer des aides à ses adhérents ; ces aides sont proches de celles des CAF.
Plus d'infos : www.msafranchecomte.fr

Autres pistes

● Certaines **collectivités locales** peuvent attribuer des aides directes ou indirectes ; se renseigner auprès des services des Mairies, Conseils Généraux…

● Le Fonds départemental d'aide aux jeunes - **FDAJ** - peut être sollicité par les 18-25 ans pour une aide individuelle lorsque le BAFA fait partie intégrante d'un projet d'insertion ; s'adresser à l'Espace jeunes de son secteur ou à un service social.

● Les **comités d'entreprises** peuvent éventuellement apporter une aide.

A noter : les aides des services de l'Etat ont été supprimées.

Que faire avec le BAFA ?

Bien évidemment…

Etre animateur-trice en accueils collectifs de mineurs - centres de loisirs ou de vacances - qui ont pour vocation d'offrir aux enfants et aux jeunes des activités adaptées à leurs besoins, durant les temps périscolaires, de loisirs et de vacances ; les organisateurs de ces accueils sont en majorité des associations, des mairies ou des comités d'entreprise.

Les animateurs-trices peuvent signer un contrat d'engagement éducatif qui les autorise à participer occasionnellement à l'animation des accueils collectifs de mineurs durant leurs congés ou leurs temps de loisirs, moyennant une rémunération forfaitaire ; la durée de ce contrat ne peut être supérieure à 80 jours par période de 12 mois consécutifs.

Mais également…

Proposer vos services pour du babysitting, en effet les familles apprécient que la jeune fille ou le jeune homme qui aura la responsabilité de leurs enfants possèdent des compétences de base.

Préparer le BAFD, brevet d'aptitude aux fonctions de directeur-trice, accessible à partir de 21 ans.

Et aussi…

En acquérant de la pratique par l'expérience vous découvrir une attirance pour les métiers de l'animation ou de l'enseignement.

Pour conclure

Le BAFA est un excellent tremplin vers le monde professionnel, il vous permettra d'acquérir de la méthode, des compétences et des qualités relationnelles tout particulièrement dans le cadre du travail en équipe.

Les organismes de formation en Franche-Comté

AROEVEN
2 rue des Lilas – 25000 Besançon
tél 03 81 88 20 72 – aroeven.besancon@aroeven.fr
www.bafabafd.aroeven.fr

CEMEA
18 rue de Cologne – 25000 Besançon
tél 03 81 81 33 80 – asso@cemeafc.org
http://cemeafc.org

Familles rurales Franche-Comté
12 rue de la Famille – 25000 Besançon
tél 03 81 88 76 84 – fr.franche-comte@famillesrurales.org
www.ma-formation-bafa.fr

Fédération sportive et culturelle de France FSCF Franche-Comté
20 rue Mégevand – 25000 Besançon
tél 03 81 25 28 12 – fscf.fc@wanadoo.fr
http://fscf-fcomte.fr

Folle Avoine
135 rue de la Fontaine – 70230 Bouhans lès Montbozon
tél 03 84 92 34 44 – ass.folleavoine@free.fr
http://ass.folleavoine.free.fr

Les Francas Union régionale
13 bis faubourg Tarragnoz – 25000 Besançon
tél 03 81 53 48 33 – contact@francas-franchecomte.eu
www.francas-franchecomte.eu

Ligue de l'enseignement Haute-Saône FOL 70
29 boulevard Charles de Gaulle – 70000 Vesoul
tél 03 84 75 95 85 – accueil@fol70.org
www.fol70.org
La FOL 70 assure les formations BAFA pour l'ensemble de la région, au nom de l'URFOL.

Mouvement rural de jeunesse chrétienne MRJC Franche-Comté
18 rue Mégevand – 25000 Besançon
tél 03 81 25 28 01 – franchecomte@mrjc.org
http://franchecomte.mrjc.org
Antenne : 23 avenue de Montciel – 39000 Lons-le-Saunier
tél 03 84 47 87 67 – jura@mrjc.org

UFCV Franche-Comté
6 B boulevard Diderot – 25000 Besançon
tél 03 81 52 56 60 – fc-b@ufcv.fr
www.bafa.ufcv.fr

Utile

Les services de l'Etat

DDCSPP du Doubs
11 bis rue Nicolas Bruand – 25000 Besançon
tél 03 81 60 74 60 – ddcspp@doubs.gouv.fr

DDCSPP du Jura
8 rue de la Préfecture – 39000 Lons-le-Saunier
tél 03 63 55 83 00 – ddcspp@jura.gouv.fr

DDCSPP de Haute-Saône
4 place René Hologne – 70000 Vesoul
tél 03 84 96 17 18 – ddcspp@haute-saone.gouv.fr

DDCSPP du Territoire de Belfort
Place de la Révolution Française – 90000 Belfort
tél 03 84 21 98 50 – ddcspp@territoire-de-belfort.gouv.fr

Octobre 2014

Sources : www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd
www.franche-comte.drjscs.gouv.fr
www.caf.fr